



PRÉFET DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif à l'aménagement de la ZAC du Souchet sur le territoire de la commune de LA NORVILLE

Par arrêté n°2018/SP2/BCIT/n° 36 du 07 août 2018, le Préfet de l'Essonne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet d'aménagement de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) du Souchet sur le territoire de la commune de LA NORVILLE.

Cette enquête se déroulera du lundi 10 septembre 2018 à 9h00 au vendredi 28 septembre 2018 inclus à 17h00, soit 19 jours consécutifs.

Le projet est présenté par Cœur d'Essonne Agglomération. Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées à l'adresse suivante : Cœur d'Essonne Agglomération – 1, Place Saint-Exupéry 91704 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS – à l'attention de Madame Fabienne GOFFINET.

Madame Catherine MARETTE, Architecte DPLG, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour la conduite de cette enquête.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : Sous-Préfecture de l'arrondissement de PALAISEAU, Bureau de la Coordination Interministérielle et de L'ingénierie Territoriale, avenue du général de Gaulle 91120 PALAISEAU.

Le dossier d'enquête publique se compose notamment d'une notice explicative, d'un plan de situation, du plan du périmètre de la déclaration d'utilité publique, du plan général des travaux, des caractéristiques des ouvrages les plus importants, de l'appréciation sommaire des dépenses et des annexes.

L'ensemble de ces éléments seront consultables sur le site internet des services de l'État en Essonne : www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme. Les éléments du dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, en mairie, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Les observations, propositions et contre-propositions du public sur le projet pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, situé à la mairie de LA NORVILLE ou par courriel à l'adresse ci-après : pref-zacdusouchet-palaiseau@essonne.gouv.fr. Elles sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public au lieu de permanence, dates et horaires suivants : Mairie de LA NORVILLE, 1 rue Pasteur, 91290 LA NORVILLE.

Le lundi 10 septembre 2018 de 9h00 à 12h00	Le samedi 22 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
Le vendredi 28 septembre 2018 de 14h00 à 17h00	

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées et les communiquera au responsable du projet qui disposera de 15 jours pour y répondre. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture (bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales) à la sous-préfecture de l'arrondissement de PALAISEAU (bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale), ainsi qu'à la mairie de LA NORVILLE. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés pendant un an sur le site internet de la préfecture de l'Essonne, à l'adresse suivante:

<http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme>